

*Annexe IV à l'Accord Instituant le Fonds Fiduciaire 'European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa', et ses règles internes*

**Avenant N° 1 au Document d'action<sup>1</sup> du Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE**

**Identification**

Intitulé	Référence : <b>T05-EUTF-SAH-SN-09</b> Projet de contraste à la migration illégale à travers l'appui au secteur privé et à la création d'emplois au Sénégal (PASPED)
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Pays : <b>SENEGAL</b> L'action sera menée dans les zones suivantes : <b>Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack, Louga, et Saint Louis</b>
Montants concernés	Coût total estimé: EUR 41.145.366,16 Montant total provenant du Fonds fiduciaire: EUR 14303200 Contribution de 13.000.000 EUR (Cassa Depositi e Prestiti Spa «CDP») en cofinancement parallèle Contribution de 13.842.166,16 EUR (Ministère des Finances et du Plan du Sénégal) co-financement parallèle
Modalités de mise en œuvre	<b>Gestion indirecte –</b> Convention de délégation avec l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) - <b>délégataire</b> et Cassa Depositi e Prestiti Spa (CDP) - <b>co-délégataire</b>
Code CAD	321
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	<b>1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées</b>
Indicateur(s) du Plan d'Action de La Valette	A11 – Appui aux micro, petites et moyennes entreprises dans les secteurs formels et informels
Domaines d'intervention du Fonds fiduciaire	<b>1. Développement économique et emploi</b>
Objectif du Cadre opérationnel Sous-objectif(s) du Cadre opérationnel	1. Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter une meilleure gestion de la migration 1.1. Créer des perspectives économiques et d'emploi dans les régions présentant un fort potentiel migratoire pour prévenir la migration irrégulière et faciliter les retours
Durée de la mise en œuvre	<b>36 mois</b>

<sup>1</sup> La fiche d'action d'origine a été rédigée en anglais- la langue de travail au Sénégal étant le français l'avenant est désormais en FR.

Bénéficiaires de l'action	<b>Bénéficiaires directs:</b> Nombre de MPME créés : 750 Nombre d'emplois créés : 6772
---------------------------	--

## **Table de matières**

### **TABLE DES ACRONYMES1**

- 1. Résumé de l'action et de ses objectifs2**
- 2. Justification et contexte2**
  - 2.1. Contexte national2**
  - 2.2. Contexte sectoriel2**
- 3. Enseignements et complémentarité3**
  - 3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés3**
  - 3.2. Actions complémentaires3**
  - 3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention3**
- 4. Description détaillée4**
  - 4.1. Objectifs4**
  - 4.2. Résultats escomptés et principales activités4**
  - 4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux4**
  - 4.4. Analyse des parties prenantes5**
  - 4.5. Risques et hypothèses6**
  - 4.6. Questions transversales7**
- 5. Questions de mise en œuvre7**
  - 5.1. Convention avec l'organisation7**
  - 5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle8**
  - 5.3. Modules et volets de la mise en œuvre8**
  - 5.4. Budget indicatif11**
  - 5.5. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action12**
  - 5.6. Évaluation et audit13**
  - 5.7. Communication et visibilité14**
- 6. Domaines thématiques du fonds fiduciaire16**
- 7. Matrice indicative du cadre logique 17**

<b>TABLE DES ACRONYMES</b>	
<b>AICS</b>	Agence italienne pour la coopération au développement
<b>CDP</b>	Cassa Depositi e Prestiti SpA
<b>MAECI</b>	Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale
<b>DGCS</b>	Direction générale de la coopération au développement
<b>MEFP</b>	Ministère de l'Économie des Finances et du Plan
<b>IFL</b>	Institutions Financières Locales
<b>MPME</b>	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
<b>PLASEPRI</b>	Plate-forme de soutien au secteur privé et promotion de la diaspora sénégalaise en Italie
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Émergent
<b>UGP</b>	Unité de Gestion du Programme

## **1. RESUME DE L'ACTION ET DE SES OBJECTIFS**

Le **PASPED** vise à réduire la migration illégale grâce au soutien au secteur privé et à la création d'emplois au Sénégal. Le programme vise à créer une plate-forme fournissant une assistance financière et technique pour contribuer au développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sénégalaises, en renforçant le potentiel économique local et celui de la diaspora sénégalaise en Italie. La stratégie est de mettre à disposition des ressources humaines et financières pour sensibiliser et promouvoir le développement du secteur privé dans des régions ciblées (Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack, Louga et Saint Louis). Le programme se déroulera grâce à la coopération bilatérale entre l'Italie et le Sénégal, parallèlement à la deuxième phase du programme italien PLASEPRI (Plateforme de Support au Secteur Privé et à la promotion de la Diaspora Sénégalaise en Italie). Cassa depositi e prestiti SpA (CDP) fournira, en co-financement parallèle, 13 M EUR pour la mise en œuvre de PLASEPRI II : Programme bilatéral entre le Ministère Italien des Affaires Étrangères et de la Coopération internationale - Direction générale de la coopération au développement (MAECI/DGCS) et le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification (MEFP) du Sénégal. Le MEFP mettra à disposition, en co-financement parallèle, 13,84 millions d'euros remboursés dans le cadre de PLASEPRI I. La contribution de l'UE (PASPED) renforcera le développement d'activités portant sur des instruments financiers innovants, de l'assistance technique et du renforcement de capacités pour soutenir un plus grand nombre de MPME et créer des emplois supplémentaires, en particulier pour les jeunes et les femmes.

## **2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE**

### **1.1. Contexte national**

La fragilité de l'économie sénégalaise est la cause principale de la migration depuis les zones les plus fragiles où le taux de chômage des jeunes est très élevé et les contraintes du secteur privé limitent la capacité de créer des emplois. Les MPME représentent 90% de l'environnement commercial et 30% du PIB, comme indiqué dans le Plan Sénégal Émergent (PSE)<sup>2</sup>, mais elles font face à d'énormes difficultés pour accéder aux ressources de financement et notamment aux prêts bancaires et représentent seulement 16% du portefeuille des banques.

Les principales contraintes sont : i) les taux d'intérêt élevés, ii) les prêts à court terme pas toujours adaptés aux besoins des MPME, iii) les exigences en matière de garanties et iv) la faiblesse des fonds propres des MPME qui ont une incidence sur leur capacité à mobiliser des ressources et à faire face à leurs besoins d'investissement.

L'Italie est, selon les données de la Banque Mondiale, le premier pays d'arrivée des migrants sénégalais (26,2% des Sénégalais à l'étranger sont en Italie, contre 20,9% en Espagne et 11,7% en France), donc l'Italie reste l'une des portes principales vers l'Europe.

### **1.2. Contexte sectoriel**

Le PSE encourage la création des MPME comme un moyen efficace de stimuler la croissance et l'emploi. En particulier, il vise à améliorer l'environnement des affaires des MPME grâce à un soutien technique et financier et à un renforcement des capacités. Le soutien à la création d'emplois durables et de qualité par le secteur privé afin de favoriser une croissance économique inclusive et durable et réduire la pauvreté mais aussi le renforcement de la gestion des flux migratoires réguliers et irréguliers en tant que facteur de promotion du

---

2

Nouveau modèle de développement à moyen et long-terme adopté en 2014: <http://www.gouv.sn/IMG/pdf/PSE.pdf>

développement durable ont été inclus parmi les objectifs du Document de Stratégie Conjointe Européenne pour le Sénégal (2018-2023).

Conformément aux objectifs du Fonds Fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, la promotion des opportunités économiques est un soutien concret à la lutte contre la migration économique irrégulière, en particulier des jeunes.

Les acteurs locaux décentralisés (sociétés privées, publiques et civiles) jouent un rôle fondamental dans le développement en identifiant les domaines prioritaires, les secteurs d'intervention et la validation des plans de développement local qui serviront à guider la mise en œuvre de cette initiative.

### **3. ENSEIGNEMENTS ET COMPLEMENTARITE**

#### **3.1. Expérience de l'organisation et enseignements tirés**

Le programme italien PLASEPRI (Plateforme de Support au Secteur Privé et à la promotion de la Diaspora Sénégalaise en Italie) a soutenu le financement d'environ 580 MPME de 2010 à 2015, avec un budget de 24 millions d'euros, financé par le MAECI/DGCS. Le programme a également établi de solides relations avec les institutions financières locales (institutions de micro finance et banques commerciales), les agences de développement locales (ARD - Agence Régionale de Développement- de Kaolack, Thiès, Diourbel) les chambres de commerce, les organisations patronales du secteur privé (UNACOIS, CNES, CNP), les établissements de formation professionnelles (Office Nationale de Formation Professionnelle) etc. Plus de 2 300 nouveaux emplois ont été créés grâce à un soutien technique et financier aux MPME. A la suite des bons résultats obtenus avec la phase I, PLASEPRI II a été approuvé par le gouvernement italien le 3 octobre 2016 pour un montant de 13 millions d'euros.

#### **3.2. Actions complémentaires**

L'initiative de coopération bilatérale italienne PLASEPRI a été renouvelée avec l'approbation de la deuxième phase. Sa mise en œuvre se déroulera en parallèle de l'assistance technique prévue dans le cadre du PASPED.

Le MEFP a indiqué dans une lettre datée de Mars 2018 qu'il était disposé à mettre à disposition pour la deuxième phase du programme un fonds rotatif (montant remboursé sous PLASEPRI I) dont le solde était de CFA 9.082.069.875 (13,84 millions d'euros).

#### **3.3. Synergie et coordination des acteurs dans la zone d'intervention**

Par ailleurs, deux projets financés au Sénégal par le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique contiennent des actions particulièrement complémentaires à celles du PASPED:

- Le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD) visant l'appui à l'investissement productif de la diaspora. D'un montant de 14 millions d'euros, mis en œuvre par l'Agence Française de Développement (AFD), ce projet vise en particulier à promouvoir les initiatives de développement local, économique et social au Sénégal et accompagner les investissements productifs de la diaspora à travers la mobilisation des moyens et des compétences des ressortissants sénégalais établis en France, en Espagne, en Belgique et en Italie.

- Le projet « Développer l'emploi au Sénégal : renforcement de la compétitivité des entreprises et de l'employabilité dans les zones de départ », tourné vers l'appui au tissu d'entreprises locales, la formation professionnelle des jeunes et l'accès au financement des TPME et entrepreneurs. Ce projet de 40 millions d'euros est mis en œuvre par l'AFD, LuxDev et des ONGs.

#### **4. DESCRIPTION DETAILLEE**

##### **4.1. Objectifs**

L'objectif général du PASPED est de réduire la migration irrégulière et d'encourager le retour des migrants (en particulier de la diaspora sénégalaise en Italie) grâce à la création d'emplois dans les zones sujettes à la migration, par l'amélioration de l'environnement des affaires des MPME. L'objectif sera atteint en synergie avec les objectifs du programme PLASEPRI II.

##### **Les objectifs spécifiques sont les suivants :**

1. Contribuer à la création d'emplois décents grâce au renforcement du soutien technique et financier aux MPME dans les régions cibles (Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack, Louga, Saint Louis).
2. Améliorer la coordination entre les MPME et les instituts d'éducation et de formation professionnelle et soutenir la mise en place d'un système incitatif pour les MPME en vue de l'insertion sur le marché du travail de jeunes personnes formées.
3. Mobiliser la diaspora sénégalaise en Europe et en Italie pour investir au Sénégal, conformément à la stratégie (2015-2018) pour la réinsertion économique des migrants sénégalais de retour au Sénégal, du Ministère Sénégalais des Affaires Etrangères..
4. Former et soutenir les institutions financières locales, engagées pour la promotion du secteur privé.

##### **4.2. Résultats escomptés et principales activités**

1. Aide financière (primes) aux MPME dans les régions cibles (Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack, Louga et Saint Louis).
2. Assistance technique aux MPME dans les régions cibles. Environ 270 MPME bénéficieront de l'assistance technique afin d'obtenir un accès au financement et d'un soutien à la mise en œuvre dans la phase de post-financement.
3. Mise en place d'un système incitatif pour l'insertion de jeunes formés sur le marché du travail à travers : l'octroi d'environ 1.200 bourses d'études/stages pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail ; la mise à jour de la stratégie portée par le Ministère de l'Emploi pour soutenir l'accès des jeunes au marché du travail ; la réalisation de 5 foires d'emploi pour favoriser la relation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée.
4. Consolidation d'au moins 2 bureaux d'appui aux résidents sénégalais en Italie en coordination étroite avec les Bureaux d'accueil, d'orientation et de suivi (BAOS) dans les zones cibles du Sénégal. .

##### **4.3. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux**

1. La population active (entre 16 et 35 ans) en situation de chômage et / ou de sous-emploi dans les zones ciblées.
2. Les retournés sénégalais en provenance de l'Italie en particulier.
3. Les groupements d'intérêt économique (GIE) des femmes et des jeunes.
4. Les MPME formelles et informelles.
5. Les Start-up (uniquement si les développeurs ont une expérience professionnelle avérée et / ou ont participé à des programmes de formation professionnelle dans le domaine d'activité de l'entreprise).

6. Les banques et autres structures de financement et intermédiation financière spécialisée (fonds de garantie, sociétés de capital-risque, sociétés de crédit-bail, sociétés de garantie mutuelle, sociétés de capital-investissement / micro-capital-risque).

7. Les organismes intermédiaires (Chambres de Commerce et d'Industrie - CCI, Centres de Gestion Agréés - CGA, Agences nationales d'appui aux PME).

#### 4.4. Analyse des parties prenantes

- **L'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS)** agira comme entité délégataire dans le cadre du PASPED et comme autorité compétente pour la mise en œuvre dans le cadre du PLASEPRI II ;
- **CDP**, Institution financière Italienne pour la coopération au développement, agira comme entité co-délégataire dans le cadre du PASPED ;
- dans le cadre du PLASEPRI II, **le MEFP** a signé avec CDP l'accord financier au nom du gouvernement du Sénégal le 14 février 2018 et il signera les accords-cadres avec les institutions financières locales (IFL); il agira en tant que garant de l'obligation vers la ligne de crédit mise à disposition par CDP; il supportera le risque de crédit;
- dans le cadre du PASPED, **le MEFP**, à travers la **Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs**, peut recevoir une subvention, destinée en particulier au Ministère de l'économie solidaire et de la microfinance (voir ci-dessous), pour le financement de certaines actions d'assistance technique à destination de MPME, ainsi que pour le renforcement des services en lien direct avec les objectifs du projet ;
- **le Ministère de l'Economie solidaire et de la Microfinance, Direction de la Micro finance** : dans le cadre du PLASEPRI II, il assurera la coopération entre les institutions concernées pour la mise en œuvre de l'accord et la cohérence avec les politiques du ministère. Le Ministère prendra toutes les initiatives nécessaires pour la réussite du programme, y compris toutes les demandes d'autorisations et exemptions nécessaires ;
- par ailleurs, la Direction de Micro finance collaborera avec la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs du MEFP pour la mise en œuvre de l'éventuelle subvention octroyée au MEFP dans le cadre du PASPED ;
- **le Ministère chargé des PME – Direction des PME**: il assurera la cohérence avec ses politiques;
- **le Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'Intensification de la main-d'œuvre** : il appuiera le développement du programme des stages avec les MPME ;
- **le Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE), la Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur**, assurera la cohérence avec ses politiques et la coordination avec les activités menées par l'Organisation Internationale pour les Migrations en Italie et en Europe ainsi qu'avec les autres acteurs de la promotion économique sénégalaise.
- Les **Institutions financières locales (IFL)** seront sélectionnées (conformément aux procédures adoptées par le MEFP et le MAECI – Entente technique - dans le cadre de PLASEPRI II) en collaboration avec le MEFP sur la base d'une diligence raisonnable effectuée sur leurs capacités de gestion des fonds et leurs qualités techniques / financières que chaque IFL présentera dans le cadre d'un «appel à propositions» (conformément aux

principes de transparence et de libre concurrence de gestion des fonds publics au Sénégal). Un comité de conformité sera chargé du contrôle de l'admissibilité ex ante de chaque potentielle partenaire IFL, dans le contexte des appels à propositions ;

- **les Micro, petites et moyennes entreprises (MPME)**, qui bénéficieront de services de soutien technique et financier, seront sélectionnées sur la base des critères suivants:
  - o la zone géographique de l'initiative (5 régions ciblées);
  - o le secteur d'intervention (le développement du secteur agricole et agroalimentaire sera considéré comme prioritaire);
  - o l'origine du promoteur (au moins 20% du montant sera consacré à des MPME dont le chef d'entreprise est issu de la diaspora sénégalaise de retour dans le pays);
  - o le genre (au moins 25% du montant sera consacré à la promotion de l'entrepreneuriat féminin).

#### 4.5. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Politique	F	Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique et a considérablement renforcé ses institutions démocratiques depuis son indépendance de la France en 1960
Économique	M	Depuis 2015, la performance macroéconomique du Sénégal a été bonne avec un taux de croissance de 6,5%, un taux qui n'a pas été atteint depuis 2003. Cette performance est remarquable compte tenu de l'environnement mondial qui a contribué à ralentir de nombreux pays africains dans leurs activités économiques. En conséquence, le Sénégal était l'économie avec la deuxième croissance plus rapide en Afrique de l'Ouest, derrière la Côte d'Ivoire.
Financier	F	Le taux de change Euro / CFA est fixé à 655. Tous les risques de change seront à la charge du MEFP. L'APD sera libellée en euros et les prêts accordés (en vertu de la ligne de crédit du MEFP aux IFL) seront libellés en CFA. En plus, les remboursements correspondants seront effectués en CFA. Même les transactions financières entre l'IFL et les bénéficiaires seront libellées en CFA également aux remboursements.
Sociaux	F	En ce qui concerne les risques E & S, l'AICS requiert de la part des IFL d'aligner leur politique E & S sur les meilleures pratiques existantes.
Mise En Œuvre	F	Avant d'effectuer les transferts d'argent, une diligence raisonnable précise sera effectuée sur les IFL, les bénéficiaires finaux et les projets.

## 4.6 Questions transversales

Le programme accordera une attention particulière aux groupes défavorisés, notamment les femmes et les jeunes. En ce qui concerne la promotion de l'autonomisation des femmes, l'initiative adoptera une approche «jumelée», qui utilise des indicateurs de performance pour «genre et développement», en particulier en ce qui concerne le secteur du développement rural et la protection sociale. Une attention particulière sera également accordée aux personnes handicapées, à la suite du "Plan d'action de la Coopération italienne pour le développement en faveur des personnes handicapées"<sup>3</sup>.

### Rio markers

Rio Markers	Not targeted	Important objective	Principal Objective	
Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 5. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

### 5.1. Convention avec l'organisation

Le PASPED fera l'objet d'une convention de délégation entre la Commission européenne et l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), en tant que délégataire et CDP (Institution financière Italienne pour la coopération au développement) en tant que co-délégué.

**AICS** met en œuvre les Composantes<sup>4</sup> n°1 (subventions de 4,4 MEUR), n°2 (actions n° 2.1, 2.2 et 2.3 représentant un montant total de 3,6 MEUR), n° 3 (activités représentant un montant total de 2,15 MEUR), n° 4 (activités représentant un montant total de 0,6 MEUR) et n° 5 (activités représentant un montant total de 1,9 MEUR), ainsi que les activités de communication représentant un montant total de 0,3 MEUR et de l'évaluation (montant de 0,08 MEUR),

**CDP** met en œuvre l'action n°2.4 (représentant un montant de 0,7 MEUR) de la Composante n°2 (Assistance technique aux MPME).

AICS et CDP mettent en œuvre le programme selon leurs propres procédures de passation de marchés et leurs propres règles en matière d'octroi de subvention, évaluées lors de l'évaluation ex ante des piliers.

Par ailleurs, le **Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP)**, signataire (le 03/11/2017) de l'Entente Technique du Programme PLASEPRI II pour la gestion des lignes de crédit à travers la Direction de la Micro finance du **Ministère de l'Economie solidaire et de la Microfinance**, pourra recevoir et gérer, à travers la Direction de la Coopération et des

<sup>3</sup> Italian Development Cooperation Disability Action Plan:  
[http://www.cooperazioneallosviluppo.esteri.it/pdgc/Documentazione/DocumentiNew/Disabilita\\_sviluppo/B\\_01\\_Piano\\_Azione\\_eng.pdf](http://www.cooperazioneallosviluppo.esteri.it/pdgc/Documentazione/DocumentiNew/Disabilita_sviluppo/B_01_Piano_Azione_eng.pdf)

<sup>4</sup> Se référer au budget indicatif du 5.4, qui précise le découpage par composante.

Financements Extérieurs une subvention qui relève de AICS, destinée en particulier à la Direction de la Micro-finance pour la mise en œuvre de certaines actions d'assistance technique financées par le PASPED (UE) et des subventions d'investissements en lien direct avec le Projet. Ces actions viennent appuyer la mise en œuvre des lignes de crédit financées par le PLASEPRI II.

AICS et CDP, en tant que délégataires, se réservent d'identifier et/ou sélectionner d'autres partenaires de mise en œuvre et prestataires de services pour la mise en œuvre du programme pendant la période d'exécution de la convention de délégation.

## **5.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle**

La durée de la mise en œuvre est de 36 mois.

## **5.3. Modules et volets de la mise en œuvre**

### **Composante 1 – Assistance financière**

Les actions de la composante 1 s'articulent autour des subventions financées par le PASPED (primes pour les MPME), en complément de l'offre de produits financés par le PLASEPRI II (prêts bancaires aux PME ; produits de microfinance ; micro capital-risque ; garanties).

#### **Primes des MPME**

Cette composante sera financée par le PASPED (UE) et prendra la forme de subvention aux MPME, comme prime à l'investissement (4.4 million d'euros). Les critères de sélection des MPME incluront notamment : le secteur d'intervention (agriculture et agro-industrie seront prioritaires), l'expérience du développeur et sa contribution au plan d'affaires, le stade de développement de l'entreprise, la taille de l'entreprise (CA et effectifs), ainsi que ses perspectives de rentabilité.

Dans les cas où les entreprises bénéficient aussi d'autres produits financiers proposés par le PLASEPRI II (prise de participation ou crédits à l'investissement par exemple), la subvention pourra couvrir une partie du coût d'investissement supporté par les MPME par le biais du dispositif de micro capital-risque pour les investissements matériels et immatériels.

Le montant des investissements matériels pourra être couvert par la prime à hauteur de 30%, pour des investissements soutenant l'efficacité et la compétitivité de l'entreprise, tels que : nouvel équipement, éléments informatiques permettant une amélioration technologique. La prime aux investissements immatériels supportera 70% du coût de l'investissement visant des meilleures techniques de production, une certification internationale de la qualité, l'amélioration de l'organisation et de la gestion, la gestion des ressources humaines et de l'encadrement. Cette prime 'non conditionnée aux prêts' pourra être mobilisée pour appuyer d'autres MPME en dehors du dispositif PLASEPRI II et renforcer leurs fonds propres sous certaines conditions qui seront définies au démarrage du programme.

### **Composante 2 - Assistance technique en vue du renforcement des services aux MPME**

L'objectif principal de cette composante est de conseiller les IFL sur la gestion des risques de leur portefeuille MPME et de les inciter à soutenir plus de MPME dans leur portefeuille 'crédit'.

Cette composante identifiera et formera également les acteurs locaux et des partenaires techniques dans chaque région cible (comme la Chambre de Commerce, les Agences de Développement, l'ADEPME etc.) pour participer aux activités d'assistance technique au profit

des MPME afin de fournir un soutien dédié. Les activités d'assistance technique bénéficieront à environ 200 MPME qui recevront appui pour accéder au crédit et pour le suivi post-financement.

Les activités seront réalisées par AICS et CDP en collaboration avec le MEFP et la Direction de la Microfinance du Ministère chargé de la Microfinance et viseront à :

- contribuer efficacement aux financements de l'investissement productif des MPME, à travers la sélection et le suivi d'IFL dans les secteurs d'intervention ;
- développer les compétences financières et techniques des IFL dans la définition et mise en œuvre de systèmes de garantie innovants et/ou d'atténuation du risque afin de favoriser le financement des MPME, grâce à cette ingénierie financière. Le principal objectif est ici de fournir un ensemble d'outils innovants pouvant conduire à l'avenir à la mise en œuvre d'initiatives de garantie et de partage des risques pour soutenir les IFL dans leurs stratégies d'optimisation du capital et libérer des ressources au profit de financements supplémentaires pour les MPME ; renforcer les capacités des IFL afin de déterminer l'opportunité de participer aux initiatives futures du Plan d'investissement extérieur de l'UE. Le but sera ici de favoriser une approche innovante, en utilisant les fonds de l'UE et, à terme, des ressources mises à disposition par les institutions financières européennes, en cherchant à maximiser l'effet de levier des ressources mises à disposition par les différents acteurs.
- identifier, en collaboration avec les acteurs locaux, la typologie des services d'appui aux MPME qui feront l'objet des passations de marché ou manifestation d'intérêt ;
- développer un système d'information économique pour les sénégalais d'Italie et d'autres pays de l'UE en lien avec les actions complémentaires développées dans le cadre du *Trust Fund* ;
- favoriser les investissements de la diaspora en cohérence avec les plans locaux de développement ;
- renforcer les services des ministères, en particulier ceux du Ministère chargé de la Microfinance, impliqués dans la mise en œuvre du PLASEPRI sur des besoins en lien direct avec le Programme.

Les activités d'assistance technique pour les MPME seront financées par le PASPED (4.3 millions d'euros) et ainsi répartis : 1 million d'euros pour la mise en œuvre de schémas de garanties (due diligence des Institutions Financières locales) et appui aux MPME dans la relation avec les IFL) ; 600.000 euros pour l'appui et formation aux administrations sénégalaises ; 2 millions d'euros pour l'appui aux MPME dans les régions ciblées (activités gérées par AICS) et 0,7 million d'euros pour l'appui aux IFL en matière de modalités innovantes de l'atténuation du risque et opportunités d'investissement dans le cadre du Plan d'investissement extérieur de l'UE (activité géré par CDP).

### **Composante 3 - Mise en place d'un système incitatif pour l'insertion de jeunes formés sur le marché du travail ;**

Les partenaires locaux (établissements de formation professionnelle, écoles secondaires techniques, universités, représentants du secteur privé) seront identifiés (par appel à propositions) et engagés pour promouvoir l'intégration des jeunes formés sur le marché du travail (des foires d'emplois seront organisées afin de créer un lien efficace entre les jeunes et le marché du travail). L'assistance technique prévue par PASPED (150 000 EUR de l'Union européenne) financera cette activité et sera gérée par AICS. Les contrats de formation et les stages au niveau des MPME seront promus conformément aux nouvelles dispositions du Code du travail du Sénégal. À cette fin, une partie de l'assistance technique prévue par PASPED (2

millions d'euros de l'Union européenne) sera consacrée au cofinancement de 1200 bourses/stages pour les jeunes dans les MPME.

#### **Composante 4 - Mobiliser la diaspora sénégalaise en Europe et en Italie pour investir au Sénégal**

La Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE) a élaboré un Plan Stratégique et Opérationnel (PSO) qui répertorie l'ensemble des actions concernant les Sénégalais de l'Extérieur à l'horizon 2018. L'Italie conclura, dans le cadre du projet, des accords avec les parties prenantes du PSO (entités de la coopération décentralisée en Italie et au Sénégal, entités publiques au Sénégal telles que BAOS et BASE, FONGIP, ANIDA, ADEPME) pour soutenir sa mise en œuvre.

En particulier, la composante 4 visera à consolider au moins 2 Bureaux d'appui aux résidents sénégalais en Italie en coordination avec les Bureaux d'Accueil, d'Orientation et de Suivi (BAOS) dans les zones cibles du Sénégal. L'objectif principal est de renforcer les liens entre le Gouvernement du Sénégal et sa Diaspora, en particulier en Italie, et de promouvoir les investissements productifs dans le pays. Il s'agit de rendre disponible l'information sur les opportunités d'investissements au Sénégal et sur les structures de financement, de support et d'accompagnement existants ; de prioriser certains secteurs porteurs ; d'orienter les sénégalais vers une utilisation en investissement productif et durable au Sénégal des transferts de fonds d'argent des membres des diasporas sénégalaises.

Cette composante prévue par PASPED (600.000 euros de l'UE) sera développée par AICS en coordination avec les autres programmes en cours sur le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne.

#### **Composante 5 - Coordination et gestion**

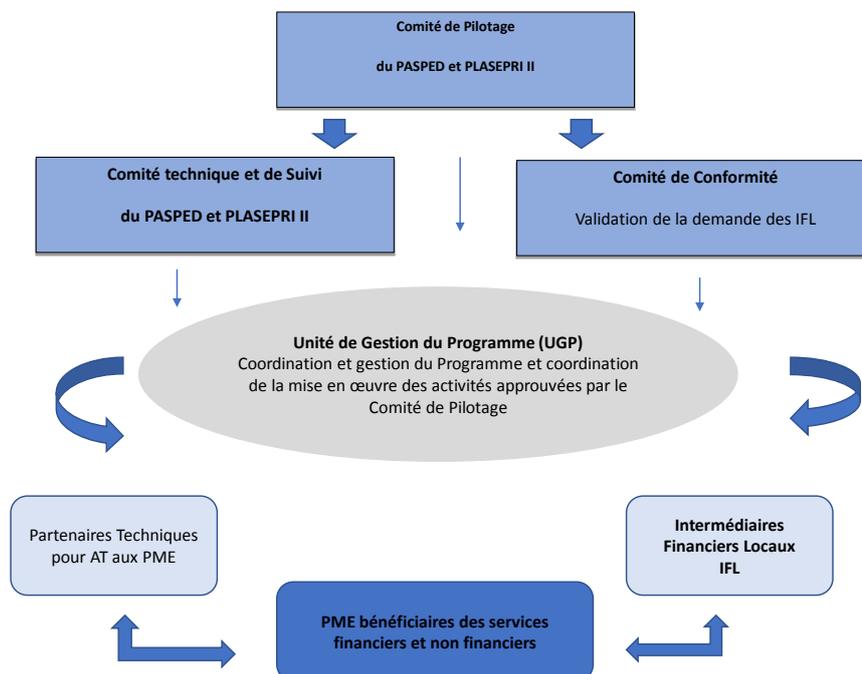
Gestion du programme : AICS est responsable de l'administration des fonds du PASPED, de la coordination et de la gestion des activités d'assistance technique (en co-délégation avec CDP pour une activité spécifique : n° 2.4 de la composante 2) et des subventions aux MPME (les primes prévues dans la composante 1).

AICS est soutenu par une Unité de gestion du programme (UGP) à Dakar (avec éventuellement une/des antenne(s) locale(s)), financée par les fonds prévus sur le PASPED (1,9 million d'euros de l'UE). L'UGP travaillera pour la mise en œuvre des activités d'assistance technique et l'organisation des comités d'orientation stratégiques et de réunions techniques. Elle organisera la tenue d'un Comité de pilotage au moins deux fois par an.

## 5.4 Budget indicatif

BUDGET	Contribution EUTF PASPED	Contribution italienne PLASEPRI II co-financement parallele	Contribution sénégalaise PLASEPRI II co-financement parallele	TOTAL
<b>1. Composante "Support Financière"</b>	<b>€ 4.400.000</b>	<b>€ 13.000.000,00</b>	<b>€ 13.842.166,16</b>	<b>€ 31.242.166,16</b>
1.1 Primes aux MPMEs (subventions)	€ 4.400.000	€ -		
1.2 Prêt à des conditions favorables (soft loan)		€ 10.725.000,00		
1.2.1 Création de lignes de microcrédit		€ 4.725.000,00		
1.2.2 Elaboration et implémentation du « Microventure Capital »		€ 6.000.000,00		
1.4 Garanties		€ 2.275.000,00		
1.5 Prêt			€ 13.842.166,16	
<b>2. Composante "Assistance technique en vue du renforcement des services aux MPME" (subvention et/ou services)</b>	<b>€ 4.300.000</b>			<b>€ 4.300.000,00</b>
2.1 Implémentation du schéma des garanties: due diligence des Institutions Financières locales (IFL) et assistance aux MPMEs dans la relation avec le IFL	€ 1.000.000			
2.2 Assistance et formation aux autorités sénégalaises	€ 600.000			
2.3 Assistance aux MPMEs dans les régions target	€ 2.000.000			
2.4 Appui aux IFL en matière des modalités innovantes de l'atténuation du risque et opportunité d'investissement dans le cadre du Plan d'investissement extérieur de l'UE ; (activité à la charge de CDP)				
<b>3. Composante "Bourses et foires de travail" (subventions et/ou services)</b>	<b>€ 2.150.000</b>			<b>€ 2.150.000,00</b>
<b>4. Composante "Mobiliser la diaspora sénégalaise en Europe et en Italie pour investir au Sénégal" (subventions et/ou services)</b>	<b>€ 600.000</b>			<b>€ 600.000,00</b>
<b>5. Coordination et gestion</b>	<b>€ 1.900.000</b>			<b>€ 1.900.000,00</b>
<b>6. Communication et visibilité</b>	<b>€ 300.000</b>			<b>€ 300.000,00</b>
<b>7. Évaluation</b>	<b>€ 80.000</b>			<b>€ 80.000,00</b>
<b>8. Sous-total des coûts directs éligibles de l'action</b>	<b>€ 13.730.000</b>	<b>€ 13.000.000,00</b>	<b>€ 13.842.166,16</b>	<b>€ 40.572.166,16</b>
<b>9. Remuneration</b>	<b>€ 573.200</b>			<b>€ 573.200,04</b>
<b>10. Total des coûts éligibles</b>	<b>€ 14.303.200</b>	<b>€ 13.000.000,00</b>	<b>€ 13.842.166,16</b>	<b>€ 41.145.366,20</b>

## 5.4. Structure organisationnelle et gouvernance de l'action



Dans la perspective d'une mise en œuvre efficace du Programme et de coordination de l'Action dans son ensemble, les structures de gouvernance de PLASEPRI II et PASPED seront fusionnées. En particulier, les Comités de Pilotage intégreront des représentants de la Délégation UE à Dakar, de l'AICS Dakar, de l'Ambassade d'Italie à Dakar et de CDP pour suivre en coordination la mise en œuvre des actions du PLASEPRI II et PASPED.

Les structures organisationnelles sont :

- un Comité de Pilotage;
- un Comité Technique et de suivi;
- un Comité de Conformité;
- une Unité de Gestion de Programme (UGP);

**Le Comité de Pilotage**, présidé par le MEFP, sera l'organe chargé de l'orientation stratégique et du contrôle de la correcte exécution des activités du PASPED et du PLASEPRI II. Il se réunira au moins tous les six mois.

Les membres seront :

- les représentants techniques des Ministères sénégalais impliqués : MEFP (Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs), Ministère de l'Economie solidaire et de la Microfinance (Direction de la Micro Finance), Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE), Ministère chargé de la Direction des PME, et Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'Intensification de la main-d'œuvre.
- Délégation de l'UE au Sénégal;

- Ambassade d'Italie à Dakar;
- AICS Dakar;
- CDP ;
- Représentant de l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS);
- Représentants des organisations patronales sénégalaises (CNP et CNES).

**Le Comité Technique et de Suivi (CTS)** aura la fonction d'assurer le suivi de la mise en oeuvre afin de :

- Assurer la coordination entre les institutions impliquées dans la mise en oeuvre et proposer des solutions immédiates aux obstacles dans la réalisation du programme ;
- Faciliter l'échange d'informations avec le Comité de Pilotage ;
- Évaluer périodiquement les réalisations du PLASEPRI II et du PASPED ;
- Coordonner le travail opérationnel du PLASEPRI II et les activités réalisées par le PASPED.

Le Comité technique et de suivi validera le rapport de performance trimestriel préparé par l'UGP, formulera des recommandations et suivra la mise en oeuvre du programme. Les membres seront:

- un représentant du MEFP;
- un représentant du Ministère chargé de la Microfinance (Direction de la Micro finance);
- un représentant de l'AICS / CDP

Le comité technique et de suivi se réunira une fois par mois.

Le **Comité de Conformité** sera créé par le Comité de Pilotage, pour les besoins du PLASEPRI II. Il sera chargé de valider les demandes en AT présentées par les IFL.

Le Comité de Conformité se réunira au besoin en fonction du nombre de demandes approuvées par les IFL partenaires. Les membres seront des représentants du MEFP, le Responsable du Programme, des représentants de l'AICS et des techniciens de l'UGP.

Enfin, l'UGP assurera le suivi de l'ensemble de l'Action (PLASEPRI II et PASPED). Gérée par l'AICS, elle coordonnera et administrera les activités d'assistance technique et les primes. En particulier, elle soutiendra AICS dans la gestion du Programme dans son ensemble, et dans la mise en oeuvre des activités approuvées par le Comité de Pilotage. L'UGP gèrera le plan de communication et soutiendra les activités d'évaluation et d'audit.

## **5.5. Évaluation et audit**

### **5.6.1 Evaluation et audit par la Commission européenne**

La Commission pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'organisation et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

### **5.6.2. Evaluation et audit par le(s) organisation(s)**

L'Action sera suivie par l'AICS avec la collaboration d'AICS à Dakar qui assurera la liaison régulière avec la Délégation de l'UE.

L'UGP assurera le suivi de l'ensemble de l'Action (PLASEPRI II et PASPED) et reportera régulièrement à AICS à Dakar.

Il est prévu une évaluation finale des résultats de l'Action à travers la sélection d'un expert/société indépendants. L'évaluation se concentrera sur la conformité du projet aux critères d'éligibilité établis par le PLASEPRI II et vérifiera que tous les projets financés dans le cadre du programme ont été achevés conformément aux plans d'investissement pertinents et participent à l'atteinte des impacts attendus. Elle effectuera également des contrôles de suivi d'un échantillon de projets mis en œuvre.

L'organisation doit fournir un **rapport de démarrage à l'issue des 6 premiers mois de mise en œuvre**, spécifiant les éléments suivants : les tous premiers résultats, la finalisation de la collecte de données, la définition des lignes de bases et les indicateurs de résultats finalisés en plus du plan de travail annuel comprenant les 'quick wins' (activités à démarrer sur le terrain en 2018-2019) et du plan de visibilité finalisé.

L'organisation fournit au pouvoir adjudicateur des mises à jour régulières sur les progrès réalisés, à titre indicatif sur une base mensuelle ou bimensuelle, y compris une mise à jour régulière des indicateurs du cadre logique ainsi que des rapports (flash reports) après des activités clés du projet.

Outre les rapports périodiques cités ci-dessus et les rapports intermédiaires annuels, un rapport final sera produit au terme de l'exécution du projet.

## **5.6. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE est une obligation légale pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. En particulier, pour le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE la plateforme Akvo RSR et le site internet<sup>5</sup> du FFU seront utilisés.

Conformément à l'art. 8 des Conditions générales, un plan de communication et de visibilité a été inclus dans l'annexe VI. Il doit être révisé et mis à jour au cours des trois premiers mois de la mise en œuvre de l'action, conformément au manuel de communication et visibilité pour l'action extérieure de l'Union européenne

([https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-and-visibility-manual\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-and-visibility-manual_fr.pdf)),

ainsi qu'avec d'autres instructions fournies par l'autorité contractante au cours de la mise en œuvre de l'action. En particulier, des instructions spécifiques en matière de communication et de visibilité pour le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pourront s'appliquer.

---

<sup>5</sup> Internet: <http://ec.europa.eu/europeaid/regions/africa/eu-emergency-trust-fund-africa>

La visibilité de l'UE et de l'action elle-même doit être assurée par des mesures de communication et d'information appropriées tout au long de la mise en œuvre de l'action, y compris auprès des médias. Néanmoins, la confidentialité de certaines activités peut conduire à des arrangements spécifiques limitant leur circulation et l'information sur le sujet. L'autorité contractante et les délégations de l'UE concernées seront régulièrement informées et impliquées dans la mesure du possible pour la conception et la mise en œuvre des activités de cette action, y compris en ce qui concerne les événements de visibilité et réunions.

Des synergies avec la campagne de communication « Tekki fii » (« Réussir ici » en langue wolof), déployée dans le cadre du projet « Développer l'emploi au Sénégal », seront explorées et déclinées dans le plan de communication et de visibilité finalisé.

## 6. DOMAINES THEMATIQUES DU FONDS FIDUCIAIRE

Domaine thématique 1: Développement économique et emploi	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Appui à l'entrepreneuriat, aux MPE/PME et au secteur informel, notamment en faveur des jeunes et des femmes	X	<input type="checkbox"/>
Appui au développement des zones de croissance économique	<input type="checkbox"/>	X
Renforcement des compétences professionnelles et techniques et amélioration de l'employabilité des jeunes filles et garçons	<input type="checkbox"/>	X
Domaine thématique 2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production, productivité, valorisation et commercialisation des produits Agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Infrastructures de proximité (désenclavement, maîtrise de l'eau Agricole etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion durable des ressources naturelles et Adaptation aux changements climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, cadre de vie et accès aux services de base (santé, éducation etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 3: Gestion de la migration	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Prévention de la migration irrégulière et lutte contre la traite des êtres humains	<input type="checkbox"/>	X
Droit d'asile, migration légale et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Synergies entre migration et développement (soutien aux initiatives des diasporas)	<input type="checkbox"/>	X
Aide au retour et à la réintégration	<input type="checkbox"/>	X
Gestion des frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine thématique 4: Gouvernance et prévention des conflits	Ciblage principal	Ciblage secondaire
Renforcement de l'état de droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des conflits et de la radicalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renforcement des capacités en soutien à la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 7. MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action : des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence (2016)	Valeur actuelle	Cibles (2020)
Objectif global: impact t	OG réduire la migration irrégulière et encourager la réinsertion économique des migrants grâce à la création d'emplois dans les zones sujettes à la migration, par la consolidation de l'environnement des affaires des MPME	OG 1: Taux de croissance du PIB rapporté aux MPME OG 2: Taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage (Homme/femme de 15 à 35 ans) OG 3 : Chiffre d'affaires des MPME gérées par des sénégalais rentrés au Sénégal	31%  Total : 31,5% Femmes : 43% Jeunes <sup>6</sup> : 31,1%		( <sup>7</sup> *)Note  Idem Note  Idem
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	OS1. Création des opportunités d'emploi à travers l'accès des MPME aux services financiers et non financiers dans les régions cibles	OS 1.1 Nombre de partenaires techniques et financiers signataires des conventions OS1.2 Taux de bancarisation des MPME (banque + Institutions de Microfinance partenaires du programme) OS1.3 Taux de croissance d'encours de crédit dédié aux MPME au niveau des IFL partenaires	16%  0		20  (*) Note  (*) Note  5  25 M Euro

<sup>6</sup> 15 à 35 ans

<sup>7</sup> Les lignes de bases et les objectifs de l'Objectif global et des Objectifs spécifiques seront définis au cours des 3 premiers mois du projet en collaboration avec les principaux acteurs du projet

		OS1.4 Nombre de nouveaux produits financiers innovants adaptés aux besoins manifestés par les MPME			40 M Euro	
		OS1.5 Montant total octroyé aux MPME			(*) Note	
		OS1.6 Montant total du crédit sollicité par les MPME ciblées;			1000	
		OS1.7 Nombre de consultants et homme-jours dédiés à l'AT aux MPME dans le cadre du projet			5000	
		OS2. Amélioration du système de coordination et d'insertion des jeunes dans le marché du travail	OS 1.8 Nombre de promoteurs qui s'adressent à l'Unité de Gestion du Programme			5-10
			OS2.1 Nombre de jeunes (homme/femme/migrants) qui ont été orientés pour une insertion dans le marché du travail			50
			OS2.2 : Nombre de foires du travail organisées et/ou cofinancées			5000
			OS2.3 Nombre de partenaires participants aux initiatives organisées			6
			OS2.4 Nombre de visiteurs aux initiatives organisées			(*) Note
			OS3 : Soutien à la stratégie du MAESE pour la réinsertion économique des migrants qui font retour au Sénégal	OS3.1 Nombre de guichets (BASE) consolidés en Italie et des initiatives pour l'orientation des sénégalais de l'extérieur intéressés par une réinsertion économique au Sénégal		
		OS4 : Améliorer l'articulation entre les initiatives/projets (organisations intermédiaires) engagées au niveau local pour la promotion du secteur privé	OS3.2 Nombre des usagers des services (BASE) par genre (Homme – Femme) et sous catégorie migrants de retours			5-10
			OS4.1 Nombre de parties prenantes du secteur privé impliquées			
			OS4.2 Nombre d'initiatives articulées autour de la stratégie			

		nationale pour la promotion du secteur privé et la promotion de l'emploi.			
Extrants	R1 Amélioration de l'accès de MPME aux services financiers et d'accompagnement technique (Composantes 1, 2, 3)				
	R1.1 Les MPME sont renforcées au niveau financier	Nombre de MPME appuyées [suivant la définition de la Matrice EUTF 1.2.]  Nombre des MPME créées/consolidées par des femmes  Augmentation effectifs des MPME accompagnées par le projet			750  300  (* ) Note  (* ) Note
	R1.2 Les MPME ciblées sont renforcées au niveau technique et ont augmenté leurs capacité d'absorbions de main d'œuvre qualifiée.				
	R.1.3 Les Sénégalais résidant en Italie et en Europe sont accompagnés dans la réinsertion économique au Sénégal.	Nombre de MPME créées/consolidées par des membres de la diaspora sénégalais			50
	R 2 Amélioration de l'employabilité des jeunes et création des opportunités d'emploi (Composante 3)				
	R 2.1 Les Jeunes ciblés (tranche d'âge: 16-34) ont acquis une formation pratique auprès des MPME et ont été orientés/insérés dans le marché du travail	Nombre de jeunes/femmes/migrants de retour ayant bénéficié d'une formation professionnelle et technique et/ou d'un renforcement de ses compétences [suivant la définition de la Matrice EUTF 1.4.]  Nombre de jeunes/ de femmes/migrants de retours qui ont bénéficié d'un contrat de stage ou d'apprentissage	0	0	1200  600  6.782

	R. 2.2 Les Jeunes ciblés bénéficient d'un emploi	<p>Nombre d'emplois créés [suivant la définition de la Matrice EUTF 1.4]</p> <p>Nombre d'emplois créés pour les jeunes  Nombre d'emplois créés pour des femmes  Nombre d'emplois créés pour les migrants de retour</p> <p>Nombre de personnes accompagnées dans le développement d'activités génératrices de revenus [suivant la définition de la Matrice EUTF 1.4.]</p>	0	0	3000  470
	R 2.3 Les jeunes ont amélioré leurs perspectives économiques	Augmentation des revenus annuels perçus par les Jeunes ciblés			1.200.000 f fa en moyenne